

Immigration—Loi

En ayant un système plus rapide et plus clair, nous supprimerions l'attente et nous réduirions les raisons de surcharger le système dans l'espoir d'une amnistie. Au contraire, le gouvernement veut renforcer le processus d'admission des réfugiés au moyen du projet de loi C-55 qui fera que ce processus restera arbitraire, confus et sans fin.

Si l'immigration était dangereuse pour le pays on pourrait peut-être justifier ce type de justice sommaire à nos frontières. Pourtant il suffit de nous regarder, de regarder nos parents ou leurs parents pour réaliser que c'est tout le contraire. Regardons également le succès des Tamouls depuis leur arrivée il y a un an. Néanmoins, le mythe que l'immigration augmente le chômage et réduit les salaires persiste, tout comme d'autres beaucoup moins avouables. C'étaient les mythes déjà invoqués pour empêcher nos grands-parents de venir ici.

Il n'y a pas, au Canada, de niveau naturel de population. S'il y en avait un il serait curieux qu'il soit presque toujours au niveau du moment. De plus, il y a des avantages économiques à avoir plus de monde, notamment plus d'immigrants. Une population plus grande entraîne des économies d'échelle. La perfusion régulière de talent, d'innovation et d'esprit d'entreprise qu'apporte les immigrants ne peut qu'être salutaire aux Canadiens. A moins que l'immigration ne soit accrue de façon marquée, un taux de natalité en baisse entraînera un vieillissement et une diminution de la population dans les années à venir. Notre problème réside dans le fait que l'immigration est trop faible, et non pas trop importante.

Personne ne sait au juste ce que devraient être les niveaux d'immigration. Cependant, on peut affirmer sans crainte de se tromper que ces niveaux devraient être beaucoup plus élevés qu'à l'heure actuelle. Pour en revenir à notre moyenne historique en proportion de la population, il faudrait recevoir 275 000 personnes par année. Cependant, pour accueillir un plus grand nombre d'immigrants dans les années à venir, le gouvernement devrait commencer à préparer la voie. Il doit montrer à la population la valeur véritable de ces immigrants qui arrivent à nos frontières et mettre un terme au racisme. Ces gens nous rendent service en venant s'établir au Canada, et non pas le contraire. Le gouvernement doit faire appel à nos sentiments les plus nobles, plutôt que d'apaiser la peur instinctive qu'on a face à un étranger qui se présente à notre porte.

● (1650)

L'augmentation récente du nombre de ressortissants du tiers monde cherchant asile en Europe de l'Ouest et en Amérique du Nord inquiète vivement les gouvernements concernés. Ces mouvements de population, lorsqu'ils sont perçus dans le contexte de l'émigration parallèle des gens des nations pauvres vers ces mêmes pays, soulèvent des craintes chez les gouvernements et les populations.

De nombreux pays visés ont réagi en imposant un éventail de mesures juridiques et administratives destinées à enrayer ce flot. Ces mesures prévoient notamment la nécessité pour les ressortissants de certains pays d'obtenir un visa et l'imposition de sanctions aux transporteurs aériens qui prennent à leur bord des immigrants illégaux de ces pays ou tout autre pays.

Le Haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés craint que les mesures prises au sujet de ces mouvements de population touchent des gens qui ont besoin de notre protection. Ces craintes ne seraient peut-être pas fondées, si les

mesures en question se limitaient aux pays dont les ressortissants ne cherchent pas normalement à obtenir le statut de réfugié. Cependant, lorsqu'elles visent des gens en provenance de pays d'où viennent de nombreux réfugiés, elles risquent d'avoir des conséquences très graves en ce qui a trait à la protection des réfugiés.

Dans ce contexte, il faut remarquer que les personnes qui souhaitent quitter leur pays d'origine, afin de trouver asile ailleurs, risquent souvent de ne pas être en mesure de partir dans des conditions normales, en ayant sur elles tous les papiers voulus. Des considérations semblables s'appliquent également aux gens qui, pour des raisons de sécurité personnelle, sont forcés de quitter un autre pays où ils croyaient au départ avoir trouvé asile.

En ce qui a trait aux sanctions imposées aux transporteurs qui prennent à leur bord des ressortissants étrangers qui ne sont pas en règle, elles ont de quoi inquiéter, en ce sens qu'on ne fait aucune distinction entre les ressortissants étrangers en général et ceux qui cherchent asile dans un autre pays en quête de la protection internationale.

Des voix: Bravo!

M. Jourdenais: Cette note souligne les terribles conséquences de ces mesures pour les réfugiés et les personnes qui cherchent asile dans d'autres pays, car leur sécurité est en danger.

[Français]

Monsieur le Président, je ne pense pas que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard), l'excellent et dévoué député de Roberval, avait l'intention de mettre dans le même panier mes amis les chefs de l'Église, avec les fraudeurs, les criminels que nous devons bannir de notre pays. C'est spécialement pour cette raison qu'il faudra amender l'article 9 en particulier.

Monsieur le Président, je suis en faveur du principe d'avoir un système juste et équitable pour tous, donnant des chances égales à tous les futurs Canadiens réfugiés et immigrants. Il ne faut toutefois pas dans notre hâte se précipiter tête première. Il y a des amendements importants à faire, des choses à lire et à réécrire dans ce projet de loi pour éviter les abus. Croyez-le, nous sommes tous humains et nous faisons tous des erreurs. Nous ne serons pas là, nous, tous ensemble, dans 10 ans, et il va falloir absolument que ce soit respecté. Donc eux aussi pourront peut-être faire des erreurs. Il faut les prévenir.

Avec ces amendements nécessaires, je suis d'accord et je serai encore plus d'accord sur le reste de ce projet de loi. Nous n'accepterons plus les abus du système, les mécréants qui vendent leurs services, alors que selon nos principes de justice chacun a le droit d'immigrer librement, selon nos conditions au pays, mais nous devrions infliger la prison à perpétuité pour les abus injustifiés et ceux qui profitent de nos lois.

M. Caccia: Monsieur le Président, en remerciant le député de La Prairie (M. Jourdenais), je voudrais lui poser une question, savoir s'il y a des amendements qu'il voudrait proposer ou suggérer aujourd'hui, et particulièrement j'aimerais lui poser la question à propos de l'article 95.1 qui touche ceux qui aident ou encouragent des personnes non munies d'un visa ou d'un